



CONCOURS #DEVIENSSPEAKER

REGLEMENT

Article I : Organisateur

L'événement sportif Oxy'Trail, organisé par la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, située au 5, cours de l'Arche Guédon 77201 Marne-la-Vallée cedex 1, organise 7 juin au 20 juin 2021 un jeu concours sur sa page Facebook « Oxy'Trail », sans obligation de participation intitulé « #DeviensSpeaker ».

Ce document a pour objet de définir les droits et obligations de la structure organisatrice ainsi que des participants au jeu concours « #DeviensSpeaker ». La participation à ce dernier implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par l'entité organisatrice.

Article II : Mentions légales de l'organisateur

Administration publique générale sous le code APE 8411Z

Dont le numéro de SIRET est : 200 057 958 000151

Représentée par : Monsieur Guillaume LE LAY - FELZINE

En qualité de : Président

Article III : Les Participants

Le jeu concours « #DeviensSpeaker » est ouvert aux personnes de majeur (de 18 ans et +) résidant en France et ayant une identité en règle avec le droit français. Les membres du service et de l'organisation en charge du jeu ne peuvent participer à ce jeu concours.

Article IV : Mécanique du jeu

Les participants doivent réaliser une vidéo de maximum 30 secondes, simulant le départ de la prochaine édition Oxy'Trail. Ils devront ensuite poster cette vidéo sur leur profil Facebook, en mentionnant @Oxytrail et le hashtag #DeviensSpeaker.

Le jury constitué de deux speakers, d'un membre du staff, d'un influenceur et d'un ex participant de l'événement, consultera par la suite les vidéos et sélectionnera les deux meilleures, qui seront soumises au vote des fans sur notre page Facebook à partir du 16 juin 2021. La vidéo qui obtiendra le plus de votes le 20 juin 2021 à midi sera le gagnant du concours.

Article V : Validité du concours

Les personnes souhaitant participer au jeu concours Facebook #DeviensSpeaker, pourront poster leur vidéo du 7 juin au 13 juin 2021 à 23h59. Passé ce délai, la vidéo ne sera pas considérée comme exploitable à la participation au jeu concours.

Article VI : Lots à gagner

- Devenir un des speakers le jour de la 8^e édition Oxy'Trail le dimanche 26 septembre 2021
- Divers cadeaux offerts par les partenaires
- 100 euros de bons d'achat chez Décathlon Croissy-Beaubourg

Article VI : Communication

Le jeu concours #DeviensSpeaker est accessible sur la page facebook @Oxytrail et sera également communiqué via la page instagram @oxytrail77 et le site internet www.oxytrail.fr.

Article VII : Divers

Ce jeu concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à l'organisation Oxy'Trail Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et non à Facebook.



CONCOURS #DEVIENSSPEAKER

Article VIII : Autorisation d'utilisation de l'image et des données personnelles des participants / gagnant

Chaque participant accepte et autorise dès à présent l'entité organisatrice à utiliser, diffuser et exploiter publiquement son image sur tous les documents faisant référence au jeu concours. Concernant le gagnant, il devra signer un accord de cession de droits à l'image qui stipulera précisément les modalités d'utilisation de son image.

Cette autorisation est consentie pour la France et par nature mondiale pour toutes utilisations envisagées sur internet. Cette autorisation est consentie pour une durée d'un an à compter de la date de début du jeu concours Facebook #DeviensSpeaker le 7 juin 2021.

Si le gagnant s'oppose à l'utilisation de son identité, il doit le faire savoir à l'entité organisatrice à compter de la date de début du jeu concours par mail : oxytrail@agglo-pvm.fr

Article IX : Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi n°78-17 informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD), les participants autorisent la Communauté d'agglomération à collecter les données personnelles dans le cadre de ce jeu, des communications non commerciales et de la remise des lots.

Les participants pourront exercer leurs droits de rectification, d'effacement, d'oubli et de portabilité des données personnelles.

Pour toute réclamation, les participants peuvent saisir le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@agglo-pvm.fr. Chaque participant accepte le fait que s'il gagne, l'entité organisatrice se réserve le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser ses informations à des fins d'annonce du gagnant de ce jeu concours #DeviensSpeaker.

Article X : Limite de responsabilité

La responsabilité de l'entité organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent jeu concours #DeviensSpeaker devait être modifié, reposté, prolongé, écourté ou annulé.

L'entité organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du jeu concours et de reporter toute date annoncée. Par ailleurs, elle se réserve le droit de mettre fin au jeu concours s'il ne peut être garanti que le dit jeu concours se déroule de manière équitable pour des raisons techniques, juridiques ou toute autre raison, ou si l'entité organisatrice suspecte un participant de manipuler les participants.

Article XI : Acceptation du règlement / dépôt

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'entité organisatrice à l'adresse mail : oxytrail@agglo-pvm.fr

Fait à Torcy, le 19 avril 2021